

<b>Nom de l'établissement Commune</b>	
<b>RNE / UAI</b>	

<b>Etude de la conformité par rapport au texte officiel</b>		
	<b>OUI/NON</b>	<b>Observations</b>
L'APSA est-elle traitée dans le CA correspondant ? Cf élaboration de l'épreuve par CA. Le principe d'élaboration de l'épreuve est cadré et précisé : organisation, installations, matériel, durée, distances, essais, formes d'aides, éléments et conditions à un engagement sécurisé, ...		
Les repères d'évaluations des AFLP sont-ils respectés ?		
Tous les AFLP sont-ils déclinés en quatre degrés ? La mise en forme du référentiel national et la répartition des points doivent être respectés (comme dans l'annexe de la circulaire BAC PRO EPS du 28/01/2021)		
Deux moments d'évaluation sont-ils prévus ? - Une situation en fin de séquence - une autre au fil de la séquence.		
La situation de fin de séquence est-elle notée sur 12 points avec 7 points pour l'AFLP 1 et 5 points sur l'AFLP 2 ?		
L'évaluation au fil de la séquence est-elle notée sur 8 points ? Elle doit porter sur 2 AFLP retenus par l'équipe pédagogique parmi les AFLP 3, 4, 5 et 6.		
Dans les barèmes des AFLP 3 à 6 retenus, le passage du degré 2 au degré 3 permet-il l'attribution de la moitié des points dévolus à l'AFLP ?		
Le candidat doit annoncer sa répartition des points sur les 2 AFLP retenus par l'enseignant au cours des premières séances de la séquence (2/6, 4/4 ou 6/2).		

### Spécifique au champ d'apprentissage n°1

Dans le CA 1, un barème établissement de performance sur 3 pts est-il présent pour l'AFLP 1 ?		
L'évaluation tient-elle compte d'une différence filles-garçons ? <sup>1</sup>		

### Spécifique au champ d'apprentissage n°2

L'épreuve proposée, offre des choix possibles de niveau de difficulté ou de complexité d'itinéraire ?		
Dans le CA 2, l'épreuve présente-t-elle une variété d'itinéraires ?		
Dans le CA 2, l'épreuve intègre-t-elle impérativement les éléments et conditions nécessaires à un engagement sécurisé dans la pratique ?		
Dans le CA 2, l'épreuve prévoit-elle des formes d'aide ?		
Dans le CA 2, l'évaluation tient-elle compte d'une différence filles-garçons ?		
Dans le CA 2, pour l'AFLP 1, l'évaluateur positionne l'élève dans un degré puis ajuste la note en fonction du niveau de difficulté/complexité de l'itinéraire réalisé ?		

### Spécifique au champ d'apprentissage n°3

L'épreuve proposée, offre des choix possibles dans le niveau de difficulté ou les composantes artistiques.		
Dans le CA 3, l'épreuve prévoit-elle des formes d'aide ?		
Dans le CA 3, pour l'AFLP 1, l'évaluateur positionne l'élève dans un degré puis ajuste la note en fonction du niveau de difficulté/complexité de la prestation ?		

### Spécifique au champ d'apprentissage n°4

L'épreuve engage-t-elle le candidat dans plusieurs oppositions présentant des rapports de force équilibrés ?		
Dans le CA 4, pour chaque rencontre, un temps d'analyse est-il prévu entre 2 séquences de jeu ?		
Dans le CA 4, Pour l'AFLP 1, après avoir déterminé son degré d'acquisition, la proportion des oppositions gagnées permet de positionner l'élève au sein même du degré d'acquisition choisi.		

### Spécifique au champ d'apprentissage n°5

La déclinaison des thèmes d'entraînement apparait dans le principe d'élaboration de l'épreuve et traduit le choix à faire par l'élève.		
Le principe d'élaboration de l'épreuve fait référence à un carnet d'entraînement permettant à l'élève de justifier ses choix.		
L'AFLP 2 prend en compte un choix de méthode		

<sup>1</sup> Ce critère n'est pas source de non-conformité

